



Revue d'anthropologie des connaissances

17-2 | 2023

Les nouveaux vecteurs de la crédibilité scientifique à l'interface entre mondes sociaux

La crédibilité des matériaux ethnographiques face au mouvement d'ouverture des données de la recherche

The credibility of ethnographic materials in the face of the Open research data movement

La credibilidad de los materiales etnográficos frente al movimiento de apertura de los datos de investigación

Alix Levain, Florence Revelin, Anne-Gaëlle Beurier et Marianne Noël



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rac/30291>

DOI : [10.4000/rac.30291](https://doi.org/10.4000/rac.30291)

ISSN : 1760-5393

Éditeur

Société d'Anthropologie des Connaissances

Ce document vous est offert par INIST - Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



Référence électronique

Alix Levain, Florence Revelin, Anne-Gaëlle Beurier et Marianne Noël, « La crédibilité des matériaux ethnographiques face au mouvement d'ouverture des données de la recherche », *Revue d'anthropologie des connaissances* [En ligne], 17-2 | 2023, mis en ligne le 17 avril 2023, consulté le 10 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rac/30291> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rac.30291>

Ce document a été généré automatiquement le 2 juin 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

La crédibilité des matériaux ethnographiques face au mouvement d'ouverture des données de la recherche

The credibility of ethnographic materials in the face of the Open research data movement

La credibilidad de los materiales etnográficos frente al movimiento de apertura de los datos de investigación

Alix Levain, Florence Revelin, Anne-Gaëlle Beurier et Marianne Noël

Introduction

- 1 Le deuxième Plan national pour la science ouverte a institué en 2021 un prix scientifique « science ouverte ». Ce prix vise à « mettre en lumière aussi bien des projets, des équipes et des jeunes chercheurs engagés dans des pratiques exemplaires de gestion des données de recherche, que des projets de recherche s'appuyant sur des données produites par d'autres »¹. Les lauréats sont mis en avant pour leur capacité à incarner des valeurs de « partage » et de « bien commun ». Les projets le sont pour avoir donné lieu à la publication de *data papers*², ou pour avoir fait usage des grandes infrastructures nationales et européennes de gestion de données.
- 2 Les institutions publiques déploient depuis quelques années des efforts considérables pour « rendre les données présentes », c'est-à-dire visibles, stables, circulables (Leonelli *et al.*, 2017). Ces efforts s'appuient sur le développement de nombreuses infrastructures techniques (qu'elles se nomment archives, entrepôts ou portails)³. Au sein de la recherche publique, le déploiement de l'*Open Data* (Open Research Data – ORD) est soutenu à la fois par des collectifs transnationaux impliquant fortement les professionnels de la recherche, en particulier les communautés d'appui⁴, et des

bailleurs institutionnels européens qui traduisent les principes de l'ORD en prescriptions dans leurs appels à projets (bourses de l'European Research Council-ERC, programme H2020 de l'Union européenne, etc.). Ces acteurs interagissent et négocient la construction de standards visant la transformation des pratiques de recherche et de diffusion de celle-ci. Ce mouvement, désormais transposé dans les politiques et le droit français⁵, s'appuie sur des arguments de transparence (crédibilité, reproductibilité et vérifiabilité), d'efficacité d'une recherche cumulative, de démocratisation de l'accès aux savoirs et d'innovation (Chartron, 2018).

- 3 L'institutionnalisation de l'ORD opère ainsi comme s'il existait une économie de la crédibilité scientifique stable et unifiée : la publicisation des données « brutes » viendrait conforter un ensemble de conventions communes aux différents domaines scientifiques, permettant un contrôle social de la fiabilité des connaissances produites, conventions auxquelles correspondrait une indexation des rétributions matérielles ou immatérielles des chercheurs. L'économie unifiée à laquelle ces politiques font implicitement référence rappelle celle décrite par Steven Shapin comme caractéristique des sciences « modernes » (Shapin, 1995a), par la valeur qu'elles accordent à la possibilité d'un contrôle public des conditions de collecte. Elles se réfèrent, ce faisant, à une représentation générique du processus de production de connaissance, comme des mécanismes et des temporalités de la reconnaissance scientifique.
- 4 Pourtant, la production des données scientifiques est orientée par des fins, des règles et des standards situés que les producteur·rices de ces données ont été socialisé·es pour maîtriser (Daston & Galison, 2010). Les données se présentent alors davantage comme des « obtenus » (Latour, 1993), des « capta » (Drucker, 2011), que comme le matériau brut à partir duquel le savoir scientifique s'élabore (Denis & Goëta, 2016). Ainsi conçues, les données incorporent le monde social dans lequel celui ou celle qui les produit évolue, et les représentations que celui ou celle-ci se fait de ce monde, des principes et valeurs qui l'organisent, tout en participant de la sécurisation des ressources nécessaires à une activité fondée sur l'acquisition et l'accumulation d'un *crédit* public (Shapin *et al.*, 1993 ; Hackett *et al.*, 2017). En rendant plus explicite l'hétéronomie constitutive de la « mise en base » des données comme « unités ou fragments d'information » (Gitelman & Jackson, 2013, p. 2), les processus d'ouverture des données obligent de ce fait à se pencher sur la façon dont les données se fabriquent dans des interactions très quotidiennes, qui engagent des instrumentations techniques, mais également des dispositifs et des conventions sociales, en particulier professionnelles.
- 5 L'attention aux conditions historiques et à la pluralité des formes de construction de la crédibilité scientifique incite ainsi à aborder le « moment "données" » comme une période de densification des interrogations suscitées par la gouvernance contemporaine des sciences à l'ère du numérique (Galonnier *et al.*, 2019), en particulier pour une partie de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS), pour qui il constitue un défi à la fois épistémologique, juridique, éthique, méthodologique et technique (Diaz, 2021). Ce moment se manifeste en effet par des injonctions multiples vis-à-vis de ces communautés de recherche, qui tardent à s'y conformer et à se saisir des instruments mis à leur disposition (Ginouvs & Gras, 2018). Les conditions dans lesquelles les SHS contribuent à la consolidation d'un savoir scientifique unifié sont en effet spécifiques : elles se fondent sur la production d'énoncés locaux, orientés vers un cadre d'interlocution circonscrit, et pourtant légitimés par leur capacité à entrer en

résonance avec les jugements extérieurs aux communautés qui les produisent (Shapin, 1995b). L'hypothèse de la coexistence d'économies différenciées de la crédibilité scientifique à l'œuvre dans ces domaines de recherche, encore peu étudiés sous cet angle, mérite de ce fait d'être considérée avec attention, en prenant en compte la variabilité des sources de crédibilité et des espaces dans lesquels ces économies se déploient.

- 6 À l'image de ce qui a pu être observé au tournant des années 2000 dans le monde anglophone (voir, notamment : Parry & Mauthner, 2005 ; Moore, 2006 ; Broom *et al.*, 2009), le déploiement des politiques d'ORD dans l'Union européenne réactualise en effet, dans un contexte de numérisation des sciences, le travail critique autour de l'institutionnalisation de la gestion des données de recherche en SHS⁶. En France, la discussion de ce processus reste largement focalisée sur l'articulation entre ouverture des données et protection des données personnelles, qui s'y pose en effet de façon aiguë (Maurel, 2018). Cependant, les façons dont l'ORD affecte le contrôle par les pairs, les régimes de vérification et leur crédibilité relative, les pratiques mêmes de collecte, les collaborations scientifiques et l'organisation du travail scientifique restent encore mal connues (Bigot, 2018). C'est *a fortiori* le cas pour l'ethnographie, pratique qui dépasse largement le cercle des seuls ethnologues ou anthropologues, pour constituer la matière empirique à partir de laquelle de nombreux sociologues, politistes et, dans une moindre mesure, géographes, construisent leurs analyses (Elman *et al.*, 2010 ; Laurens, 2022).
- 7 C'est en resserrant le regard sur ces pratiques que nous proposons, dans cet article, d'éclairer les conditions dans lesquelles les acteur·rice·s de la recherche se saisissent – ou pas – du processus d'ouverture, comme vecteur de renforcement de la crédibilité de leurs énoncés (Levin & Leonelli, 2017), c'est-à-dire comme mode de renforcement de leur légitimité au sein des différents mondes sociaux avec lesquels ils interagissent (Shapin, 1995b ; Li Vigni, Louvel & Raimbault, ce numéro). Les pratiques ethnographiques y seront ainsi appréhendées non comme une exception, mais comme un cas-limite (Passeron & Revel, 2020). *A priori* périphérique et singulier, ce cas d'étude peut rendre plus intelligibles les rapports complexes qu'entretiennent avec l'ouverture de leurs données les communautés travaillant à partir de matériaux qualitatifs, à travers l'analyse de l'expérience de chercheur·e·s confronté·e·s à une transformation des critères dominants de reconnaissance de la crédibilité des savoirs qu'ils/elles produisent. Ce cas nous permettra plus largement de caractériser les formes de légitimation des pratiques de partage des matériaux de recherche, à l'interface avec les groupes de pairs, les communautés scientifiques plus larges, les institutions de recherche et les bénéficiaires des recherches conduites. Nous approfondirons, ce faisant, les pistes ouvertes par les travaux montrant la variabilité des conditions liant collecte et partage des données d'une part, renforcement de la crédibilité individuelle et collective des chercheur·e·s, d'autre part, en fonction des traditions disciplinaires ou les cultures épistémiques (Knorr-Cetina, 1999 ; Hessels *et al.*, 2019).
- 8 Nous présenterons dans une première partie les matériaux et les conditions méthodologiques dans lesquelles il nous semble possible de produire cette analyse, à partir de notre propre point de vue d'ethnographes. Dans une deuxième partie, nous reviendrons sur les tensions décelables à l'occasion des premières tentatives d'application concrète de l'ORD à l'ethnographie. Nous mettrons ainsi en lumière la distance qui sépare les processus et instances de légitimation les plus opérantes dans ce

domaine, de l'économie de la crédibilité qui structure l'ORD : celle-ci est marquée par sa focale technique et juridique, ainsi que par son inscription dans un ensemble de transformations tendant à renforcer le contrôle institutionnel externe sur les finalités et les modalités de mise en œuvre des recherches. Dans la troisième partie, nous montrerons que coexistent, dans un domaine de pratiques pourtant référé à une norme professionnelle commune, une pluralité d'économies de la crédibilité, qui peut être saisie à partir de la façon dont les chercheur·e·s pensent et décrivent leurs matériaux de recherche. Ces économies peuvent être caractérisées en s'attachant à décrire l'écologie des matériaux ethnographiques, que nous entendrons ici comme les systèmes situés de relations matérielles, politiques et symboliques dans lesquels ils sont enserrés : nous analyserons dans la quatrième partie comment les changements introduits par l'ORD rendent plus visibles des formes d'existence différenciées des matériaux (le *corpus* et le *réseau*) et de construction du crédit scientifique à partir de ces formes (l'auctorialité, la collection et la co-élaboration), qui ne sont pas également saisissables dans l'institutionnalisation de l'ouverture des données de la recherche.

Les conditions d'un regard éloigné sur le rapport entre ouverture des données et crédibilité scientifique

- 9 Les matériaux sur lesquels nous nous appuyons dans cet article sont issus de trois enquêtes réalisées entre 2018 et 2021 en France. Pour les ethnographes, cette période correspond au moment où les politiques d'ORD commencent à se concrétiser à différentes échelles : les occasions se multiplient de décrire et de rendre compte de leurs pratiques, voire d'être incité·e·s ou conduit·e·s à les modifier. Des appels d'offres dédiés des grands bailleurs institutionnels sont largement diffusés à l'échelle nationale ; des appels incitatifs plus confidentiels, associés à des propositions de services, émergent depuis les Maisons des sciences de l'Homme en région ; les offres de formation et de guidance s'étoffent ; les plans de gestion des données deviennent dans certains appels des livrables obligatoires.
- 10 C'est dans ce contexte que les autrices de cet article, elles-mêmes ethnographes et enrôlées à divers degrés dans de tels dispositifs, ont participé ensemble ou séparément à ces trois enquêtes. Le positionnement qui résulte de cette configuration particulière d'observation participante est réflexif, dans le sens où il nous engage dans une réflexion sociologique sur les différentes manières dont la connaissance et l'expertise sont enserrées et reliées avec l'espace public, en incluant nos propres dispositions et positions dans le champ scientifique. Pour autant, la diversité et l'instabilité même de ces positions, celles des discours recueillis et des pratiques observées, ainsi que celle des cadres d'observation dont la mise en résonance appuie notre analyse, nous a éloignées d'une perspective normative, qui contribuerait à définir les conditions dans lesquelles la crédibilité des pratiques ethnographiques pourrait être renforcée, ou au contraire mise à mal, par des politiques d'ORD⁷ encore balbutiantes.
- 11 Réalisée entre 2018 et 2020, la première enquête est une auto-ethnographie, réalisée au sein d'un collectif interdisciplinaire qui s'est engagé, à l'occasion d'un projet de recherche collaborative financé par la Fondation de France, dans un processus de publicisation *in itinere* des données du projet, y compris les matériaux ethnographiques produits par trois anthropologues (Paroles et chemins de l'agriculture littorale – Parchemins⁸). Trois des autrices y ont participé, pour l'une au titre de la conception de

l'infrastructure de publication de données et de l'accompagnement des chercheur·es, pour l'autre en tant que productrice de données, et pour la troisième, en tant qu'observatrice du processus.

- 12 La seconde (2020-2021) est une enquête par entretiens individuels et collectifs réalisée dans le cadre d'un projet de recherche dédié aux transformations des pratiques et du rapport à la protection et au partage des données des chercheur·es pratiquant l'ethnographie dans le contexte de l'ORD (Partage et protection des données qualitatives de recherche à l'heure du numérique-PARDOQ⁹; n = 23, dont 13 chercheur·es). Des entretiens approfondis ont été réalisés auprès de chercheur·es de genres, statuts et générations divers. Ils·elles relevaient de trois communautés de recherche, au sein desquelles nous formulons l'hypothèse que la crédibilité scientifique peut être construite sur des bases différentes : des anthropologues généralistes principalement actif·ves au sein de leur propre communauté disciplinaire (groupe A) ; des sociologues et politistes pratiquant l'ethnographie dans le domaine de l'étude sociale des sciences (groupe B) ; et des anthropologues de l'environnement ou de la santé collaborant avec des chercheur·es en sciences de la vie, en particulier dans le cadre de programmes de recherche sur financement externe (projets ERC, H2020, ANR, mécénat) (groupe C). Les entretiens ont porté sur le rapport que ces chercheur·es entretiennent avec leur travail et leurs matériaux de recherche, sur les formes de partage dans lesquelles ils·elles sont parfois engagé·es, et sur leur relation aux politiques d'ouverture des données. Une attention particulière a été accordée à leurs façons de penser et nommer les matériaux qu'ils·elles recueillent et utilisent. Nous nous sommes également intéressées à la manière dont ces professionnel·le·s s'équipent pour traiter leurs matériaux et pour les partager ou, au contraire, en préserver la confidentialité.
- 13 Enfin, la troisième enquête, réalisée dans le cadre d'un projet de recherche-action financé par l'ANR et dédié à l'ouverture des données issues de la recherche en anthropologie, a permis la réalisation d'une série d'observations participantes à l'échelle d'un grand laboratoire de recherche situé en Île-de-France. En son sein préexistaient des initiatives et des infrastructures de publicisation des matériaux collectés sur différents terrains ; dans cet article, nous remobilisons ces observations, recueillies par l'une des auteur·rice·s, recrutée dans le cadre de ce projet.

Ethnographies hors champ. Des économies de la crédibilité en tension dans l'ouverture des données de la recherche

- 14 Les politiques d'ORD définissent un cadre générique commun aux différentes disciplines scientifiques, instituant la disponibilité des données comme un critère de reconnaissance de la validité des savoirs produits. Or, le renforcement de ce cadre, ces dernières années, est saisi différemment suivant les disciplines et constitue un facteur de transformation des économies de la crédibilité à l'œuvre en leur sein.

La disponibilité des données, vecteur problématique de crédibilité scientifique

- 15 L'institutionnalisation de l'ORD est fondée sur le constat du développement d'une science « intensive en données » nécessitant l'élaboration de nouvelles conventions communes de partage et de réutilisation, sans préjuger ni contrôler les conditions de ces réutilisations. Ces principes ont connu une diffusion rapide dans le cadre de la publication académique. Dans le même temps, ils ont fait l'objet d'une appropriation institutionnelle à l'échelle de l'Union européenne : à partir de 2017, la Commission européenne incite les projets de recherche bénéficiaires du programme H2020 à rendre leurs données de recherche trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR). Les principes FAIR acquièrent dès lors une dimension prescriptive pour toute recherche financée totalement ou partiellement sur fonds publics (Stérin & Noûs, 2019), et les instruments de financement de la recherche sur projet constituent l'espace privilégié dans lequel cette prescription est associée à un contrôle effectif, avant même la reprise de ces principes dans des textes législatifs et réglementaires¹⁰.
- 16 Les discours institutionnels sur la gestion des données de la recherche oscillent entre deux registres de justification faisant appel au civisme scientifique : d'une part l'invocation d'un fondement scientifique endogène des politiques de gestion des données, qui les rendrait plus légitimes et renforcerait la mobilisation, attendue par les tutelles, des professionnel·les de la recherche ; d'autre part, le rappel des règles de droit relatives à la protection des données à caractère personnel et aux obligations de publicité. Cette ligne de crête entre incitation et obligation est difficile à tenir pour les organismes prescripteurs. Et ce, pour deux raisons. D'une part, si la vision des données comme bien commun fait écho à la thèse mertonienne d'une science moderne fondée sur le partage des données et s'inscrit ainsi dans une forme de continuité avec les représentations dominantes du travail scientifique et de la « bonne » science, la confidentialité agit comme un « sas » protecteur permettant de gérer une phase d'instabilité inhérente à la validation par les pair·es lors d'un processus de porter à connaissance qui passe par l'élaboration de stratégies sophistiquées de publication (Biagioli, 2012). D'autre part, les règles de droit appuyant les politiques d'ORD sont formulées de façon très générale et le travail d'interprétation que leur bonne application requiert est considérable. Repris par l'ensemble des organisations qui interviennent dans le déploiement de l'ORD, le principe « Aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » se présente en première analyse comme la traduction dans une formule accessible et synthétique d'un ensemble de dispositions juridiques contraignantes et complexes. Il affecte toutefois une valeur positive à l'ouverture, vers laquelle un ensemble d'incitations et de ressources doivent être orientées, et positionne la fermeture des données dans le champ des pratiques illégitimes et relictuelles, si elles ne sont pas justifiées par une caractérisation juridique *ad hoc*.
- 17 Or, si la question du degré d'élaboration des « données » n'apparaît pas comme un élément spécifique à une épistémologie donnée, les banaliser implique à la fois de stabiliser les informations qui doivent être saisies, et de fixer un niveau d'élaboration et d'harmonisation (un standard) de ces informations (les métadonnées) pour intégrer une base ou un entrepôt. Ainsi la détermination du caractère « brut », « aggloméré » ou « élaboré » des données est, de fait, le résultat de choix et d'arbitrages opérés par les chercheur·es produisant ou alimentant ces bases (Jaton & Vinck, 2016). Les interactions

entre prescripteurs institutionnels, communautés d'appui à la recherche, chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es au sujet de la gestion des données sont ainsi marquées par des incertitudes fondamentales quant à la portée juridique, organisationnelle et pratique des changements en cours – voire quant à leur dimension politique. L'ORD s'inscrit en effet dans un mouvement plus général de responsabilisation de la science par le renforcement des régulations externes et des impératifs de transparence, dans un contexte où les données numériques massives constituent à la fois un bien marchand convoité, un facteur profond de restructuration des pratiques scientifiques (Wyatt, 2017 ; Mirowski, 2018 ; Leonelli, 2019), et un capital dont l'accumulation est susceptible d'accroître les inégalités d'accès à la reconnaissance scientifique (Baker & Millerand, 2010).

- 18 Dans ce contexte, le poids des infrastructures numériques dans le déploiement de l'ORD relie la question de l'ouverture et du partage à celle de la structure informationnelle des matériaux de recherche, « condui[san]t les chercheur·es à se poser de nouvelles questions sur la nature de leurs données et sur les possibilités de leur réutilisation par d'autres » (Millerand, 2011, p. 233). La multiplication de ces infrastructures a été souvent soulignée : elle produit des effets de structuration de nature à générer un durcissement des contraintes et une orientation par la donnée des activités de recherche, allant jusqu'à une réallocation structurelle des moyens dévolus à ces activités (Jarrige *et al.*, 2018 ; Galonnier *et al.*, 2019). Pour autant, les applications numériques dans de nombreux secteurs de recherche finalisée¹¹ (comme la muséographie : Herman, 2023) se déploient de façon complexe et désordonnée, et les effets attendus des politiques du numérique tardent à être observés sur le terrain. Le risque d'une bureaucratisation de la recherche est ainsi régulièrement mis en exergue, puisqu'il est susceptible d'orienter des choix à l'aune, non d'un renforcement du contrôle par les pair·es ou d'un bénéfice public identifiable, mais plutôt d'un contrôle standardisé de l'activité scientifique, d'autant plus pernicieux qu'il se pare des vertus de l'éthique scientifique (Weller, 2019 ; Siméant-Germanos, 2022).

Des matériaux qualitatifs indisponibles ?

- 19 Au début des années 2010, la conception d'une politique communautaire de science ouverte unifiée pour l'ensemble des disciplines a échoué sur le cas des SHS (Chartron, 2014). Ces difficultés peuvent être d'abord reliées aux critères de reconnaissance qui prévalent au sein de ces disciplines, et qui se traduisent par une économie de la publication scientifique spécifique (marquée, notamment, par la persistance de la publication dans la langue maternelle des auteur·rice·s, la diversité des formats de publication et l'importance des revues et maisons d'édition adossées à des laboratoires ou des établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics). C'est sur la défense de cette économie de la publication que se sont jusqu'à présent concentrées, en France, les mobilisations professionnelles face à l'émergence de la politique communautaire dite « d'accès aux informations scientifiques et à leur conservation », c'est-à-dire d'organisation de la communication scientifique en libre accès (Jaffrin & Parisot, 2014). Les obstacles à l'unification ont également trait à l'hétérogénéité épistémique des SHS, ainsi qu'au caractère inachevé des luttes pour la reconnaissance de la scientificité des épistémologies inductives et pour la protection des savoirs critiques (Leonelli, 2019 ; Gautier & Zancarini-Fournel, 2022). C'est sans doute ce dernier point qui confère une intensité particulière au « moment données » dans ces

domaines, dans la mesure où il peut apparaître comme porteur de risques de disqualification des communautés qui construisent et défendent ces savoirs.

- 20 Or, la complexité croissante du cadre juridique applicable à la diffusion des données de la recherche rend son appropriation directe par les praticien-ne-s des SHS malaisée (Stérin & Noûs, 2019), et s'appuie très largement sur la transformation des métiers d'appui à la recherche (documentalistes, bibliothécaires, ingénieur-e-s d'étude et de recherche, etc.). Ce, dans un contexte où la gestion des données n'a jusqu'à une période récente pas constitué une question largement discutée au sein des communautés SHS, ni été prise en compte dans l'allocation des moyens humains aux laboratoires (Weil & Cases, 2012 ; Rabier & Noûs, 2019).
- 21 Dans le cas français, une notion de la distance importante qui sépare ces communautés des démarches d'ORD est donnée par une série d'études récentes. Dans le contexte d'un effort d'équipement technique et numérique adapté aux enjeux de gestion, d'archivage pérenne et de sécurisation des données de la recherche, les enquêtes se sont en effet multipliées ces dernières années pour caractériser les pratiques des chercheur-e-s : types de données numériques mobilisées, outils de traitement et de stockage, niveau de connaissance des enjeux juridiques liés au traitement et à la sécurisation des données, pratiques de partage et d'ouverture, besoins en accompagnement et instrumentation techniques (Prost & Schöpfel, 2015 ; Serres *et al.*, 2017 ; Duprat, 2019 ; Mosnier *et al.*, 2019 ; Dillaerts *et al.*, 2020 ; Rousseau-Hans *et al.*, 2020 ; Amiel *et al.*, 2020). Leurs résultats convergent autour du constat d'une méconnaissance, de la part des chercheur-e-s et enseignant-e-s-chercheur-e-s, des enjeux et des cadres comme des outils de l'ORD. L'interprétation de cette faible appropriation fait cependant souvent hésiter les auteur-ric-e-s des enquêtes : les *verbatim* mis en exergue dans leurs travaux évoquent le manque de temps, l'absence d'habitude ou de perspective de partage, sans faire ressortir une spécificité de la recherche qualitative, et encore moins de l'ethnographie – approches qui sont par ailleurs très peu représentées dans les panels d'enquêté-e-s. Les pratiques ethnographiques restent obstinément en retrait, sans que ce retrait se présente explicitement comme un rejet de l'ORD.

Les vies liminales de la « donnée » ethnographique

- 22 L'ethnographie, porteuse d'enjeux de financement ou de structuration limités, située et peu portée vers la généralisation, est ainsi peu visible dans les principales arènes dans lesquelles les politiques d'ORD se déploient et se donnent à lire : c'est en observant leur mise en œuvre, plus discrète et circonscrite, au sein des communautés d'ethnographes, qu'il est possible de saisir la façon dont ces praticien-ne-s les comprennent et se les approprient.
- 23 Concrètement, l'activité ethnographique donne lieu à la collecte de matériaux hétérogènes au devenir incertain et suspendu, parfois pendant des années, avant de trouver sa place dans une construction intellectuelle *ex post*, qu'ils ont contribué à inspirer : carnets de terrain, notes éparses lors d'observations ou d'échanges impromptus, enregistrements d'ambiances sonores confuses ou entretiens, photographies, objets. La dimension artisanale de cette activité, sur laquelle les ethnographes insistent, renvoie à son échelle souvent individuelle, à la simplicité de son instrumentation matérielle, au savoir-faire complexe qui accompagne le travail interprétatif, ainsi qu'à la récursivité de la séquence collecte-analyse-porter à

connaissance qu'elle implique (Atkinson, 2013). En effet, les interactions sur la longue durée avec les personnes enquêtées peuvent toujours conduire à une relecture des résultats publiés, sous une forme ou sous une autre, dans un processus consistant à coudre, découdre, recoudre des récits, sans jamais les détacher des mondes qu'ils sont supposés décrire. Cela implique de « reconnaître que l'ethnographie est un processus non linéaire aux fins ouvertes, dont l'autorité épistémique est partagée, [et qu'elle] contribue à faire perdurer les ambiguïtés et les contestations » (Smolka, 2021). Ce caractère évolutif de l'ethnographie se traduit donc par une diversité de niveaux d'élaboration des contenus, coexistant ou se succédant, entre le moment où l'information est capturée sur le terrain et documentée, et la phase finale de son intégration dans des résultats de recherche formalisés. Entre ces deux pôles, les matériaux sont rarement considérés comme des ressources stabilisées. En témoigne par exemple la rareté de l'utilisation de logiciels CAQDAS (Computer-Assisted Qualitative Data Analysis Software) par les chercheur·es interrogé·es pendant l'enquête PARDOQ (1 sur 13). S'ils permettent d'intégrer et d'indexer différents formats de contenus, ces logiciels impliquent en effet de s'appuyer sur des documents stables.

- 24 Le carnet ou journal de terrain est un cas emblématique de la coexistence de niveaux hétérogènes d'élaboration des contenus ethnographiques. Sur une double page de son journal que nous montre Élodie, jeune maîtresse de conférences, cohabitent recensions partielles, croquis, *verbatim*, commentaires personnels, mentions elliptiques destinées à réactiver ultérieurement sa mémoire et ajouts postérieurs reliant une observation à un entretien. Ces « données » s'y mêlent en un idiome singulier. La précarité du statut attaché à chacun des matériaux ainsi collectés est soulignée par Emmanuel, lorsqu'il évoque ses carnets mêlant « retranscriptions d'entretiens, et puis les observations que j'ai faites, mes sentiments, analyses, méta-analyses » (Emmanuel, chercheur titulaire, octobre 2020). Le matériau de recherche d'Emmanuel est donc à la fois, alternativement, successivement, donnée ou métadonnée... documentant une information qu'on ne peut saisir, récolter ou mesurer que par fragments. Le langage des politiques d'ORD, qui distingue données et métadonnées de façon stricte, et qui conceptualise la réutilisation des données par des tiers comme l'aboutissement d'une séquence itérative distinguant la collecte, le traitement et la publication, fait difficilement sens dans ce contexte.
- 25 Au-delà de ce schéma itératif tourné vers l'objectif de disponibilité des données à court terme, au sein duquel des matériaux instables peinent à trouver place, les règles relatives à la protection des données à caractère personnel déclinées dans les politiques d'ORD requièrent une capacité d'anticipation de la nature et du contenu des matériaux collectés¹². Entre l'ouverture et la fermeture de principe subsiste ainsi une large zone grise qui nécessite, d'une part, une qualification juridique requérant un haut niveau d'expertise, et d'autre part des arbitrages au cas par cas. C'est à cet endroit même que se trouvent une grande partie des données ethnographiques, et que se concentrent les incompréhensions, les doutes et les tensions qui traversent les relations entre chercheur·es et professionnel·les de l'information scientifique et technique (Revelin *et al.*, 2021). De telles frictions imprègnent par exemple, en 2021, les interactions entre les chercheur·es et ingénier·es chargé·es de les accompagner dans la numérisation et la mutualisation des matériaux collectés lors des missions de terrain en conformité avec les politiques d'ORD, au sein d'un important laboratoire d'anthropologie français. Le projet de conception d'une infrastructure composée d'outils et de procédures d'archivage et de partage est soutenu par la direction du laboratoire et appuyé par un

financement de l'ANR. Les objectifs poursuivis sont multiples : amélioration de la qualité de la gestion des données, mise en visibilité de la richesse des matériaux collectés, remobilisation des expériences acquises lors de la numérisation d'archives ethnographiques à caractère patrimonial, etc. Suzanne, ingénieure impliquée dans ce projet, a soigneusement préparé les premières réunions de travail avec les équipes de recherche qu'elle a préalablement consultées sur leurs pratiques de gestion des données. Mais elle se heurte rapidement aux réserves des participant·es. Au-delà de leurs réticences à aborder le sujet en entrant par ses dimensions techniques, juridiques et appliquées qui demeurent pour elle·eux confuses, les anthropologues présent·es émettent des doutes sur la méthode proposée, et sur l'intérêt même de la démarche. Éliisa, anthropologue titulaire, propose par exemple de réfléchir collectivement à partir de cas concrets, plutôt que d'un cadre général à valider, dont elle ne comprend pas en quoi et comment il s'inscrit dans un projet de consolidation ou de développement des savoirs ethnographiques : « J'ai bien peur, dit-elle, que si on fait des réunions comme ça, je ne viendrai pas la fois prochaine ». La référence répétée de Suzanne aux politiques d'ORD conduit Nicolas, autre anthropologue titulaire, à questionner ouvertement les raisons plus profondes qui feraient qu'aujourd'hui « les publications ne [suffiraient] plus ». Cela révélerait-il une « volonté de contrôle [des autorités compétentes] sur la validité » des informations collectées et des choix réalisés par les chercheur·es ? L'entrée par la mise en adéquation des pratiques avec les nouveaux cadres de l'ORD suscite ici, davantage qu'une hostilité, une perplexité et une recherche de sens, dont le prolongement possible par une perspective critique peut être décelé. Elle réactive pourtant aussi le désir de donner à voir la richesse des matériaux et d'en conserver la mémoire. L'interprétation des réactions des chercheur·es pose problème à Suzanne. Comme les autres ingénieur·es rencontré·es au cours de nos enquêtes, qui ont tout·es connu des expériences similaires, elle identifie un besoin de « clarification » de la démarche, se demandant « comment on peut avoir une discussion et une réflexion avec les chercheurs », qui semblent étrangement ne pas prendre la mesure de ce que les politiques d'ORD peuvent leur apporter, individuellement et collectivement.

- 26 Le cas de l'ethnographie montre ainsi à quel point la résistance des données à la bancarisation mérite d'être appréhendée de manière holiste, sans la dissocier *a priori* de la résistance des praticien·es. Elle reflète l'indissociabilité entre la forme des données et l'épistémologie dont elles relèvent – c'est-à-dire, ici, sa dimension interprétative et non popperienne (Passeron, 2011). Ainsi, se déploient simultanément, au sein des communautés qui pratiquent l'ethnographie, une critique de la bureaucratisation de la recherche et des formes de mise à distance que les protagonistes de l'institutionnalisation de l'ORD s'efforcent, avec peine, d'analyser.

Produire des « données », un marqueur des économies plurielles de la crédibilité des matériaux ethnographiques

- 27 Derrière les doutes et la méfiance vis-à-vis de l'ORD qu'expriment les ethnographes, transparaissent les ruptures historiques et les débats épistémologiques qui ont marqué la pratique ethnographique et l'ont transformée. L'impératif déontologique de restitution et la sacralisation de la relation enquêteur·rice-enquêté·e constituent en effet aujourd'hui des instances d'évaluation centrales de la qualité du travail dans ce

domaine (Katz, 2001 ; 2002). La norme professionnelle des ethnographes, quelles que soient les disciplines dans lesquelles ils-elles s'inscrivent, est ainsi construite, d'une part, autour de matériaux empiriques très peu standardisés et, d'autre part, autour de la recherche et de l'acceptation d'hétéronomies ciblées. Ces hétéronomies choisies dessinent, au sein même de la communauté des ethnographes, des économies de la crédibilité plurielles, que cette section vise à décrire.

Crédibilité et hétéronomie dans la norme professionnelle des ethnographes

- 28 La façon inégale dont le contrôle éthique et déontologique des pratiques ethnographiques s'est développé montre à quel point elles s'inscrivent dans des traditions nationales, voire locales, dans lesquelles les sujets, terrains et collaborations déterminent, davantage que les appartenances institutionnelles ou les cadres juridiques, la codification des pratiques.
- 29 Les cadres éthiques de l'ethnographie sont en effet questionnés de longue date, à partir de situations à haut risque (Branche *et al.*, 2018), ayant donné lieu à des abus (par exemple, l'exploitation du savoir ethnographique dans un contexte de conflit ou à des fins de renseignement stratégique, l'observation participante clandestine, la collecte d'artefacts sans consentement éclairé des communautés auxquelles ils appartiennent...). Les conditions de publicisation des résultats du terrain sont ainsi au cœur de la codification éthique propre aux disciplines qui pratiquent l'ethnographie. Cette codification reste largement inachevée en France, mais a émergé dès les années 1960 aux États-Unis et dans les pays du Commonwealth.
- 30 Les expériences nord-américaines – qui montrent que les formes déclaratives *a priori*, les processus de standardisation et la centralisation fragilisent la pratique ethnographique (Cefai & Costey, 2009) – sont remobilisées aujourd'hui dans les analyses critiques de l'institutionnalisation de l'ORD (Duchesne & Noûs, 2019). La perspective d'une ouverture des données n'oblige en effet pas seulement à considérer à nouveaux frais la relation avec les personnes enquêtées (*via* le recueil écrit du consentement, par exemple). Elle conduit aussi à l'irruption de tiers extérieurs à l'enquête dans cette relation, positionnés comme garants du respect de normes juridiques et éthiques par les chercheurs (Pels *et al.*, 2018 ; Mohammed & Noûs, 2019). Elle remet enfin en cause les vertus et fonctions heuristiques attribuées traditionnellement à l'enquête de terrain, au profit d'une vision planifiée, voire d'une routinisation des interactions et d'un appauvrissement des dimensions du réel observées. Les quelques sociologues et anthropologues ayant formalisé leurs questionnements à ce sujet depuis la mise en place des politiques d'ORD, vont jusqu'à considérer que le respect de ces nouveaux cadres rend certaines ethnographies impossibles, en raison de leur caractère sensible et subversif et de l'incompatibilité entre respect de l'éthique professionnelle et injonction au partage (voir par exemple : Bizeul, 2020). Ce, sans que les intentions des acteur·rice·s qui promeuvent l'ORD soient vraiment lisibles – suscitant une inquiétude dont nous trouvons un écho chez certain·es de nos enquêté·es : « Ça nous fait violence, je me demande ce qu'on va me demander », s'interroge ainsi Élixa.
- 31 Quelques un·es, pourtant, tentent d'établir une continuité entre leurs propres objectifs de porter à connaissance et de restitution auprès des populations enquêtées, et les cadres nouveaux de l'ORD. C'est le cas de Céleste, anthropologue titulaire émérite, qui

travaille auprès de plusieurs communautés d'Amérique centrale. Elle engage une collaboration avec une stagiaire et une équipe de trois ingénieures : elle souhaite en effet restituer un fonds photographique à une communauté, tandis que l'équipe projet y voit la possibilité d'éprouver un dispositif de partage conforme aux cadres de l'ORD. Pour mener à bien l'opération de documentation des photos, stagiaire et chercheuse doivent collaborer étroitement. Après quelques semaines de travail sur le fonds cependant, Céleste considère de plus en plus ce travail de documentation comme « monstrueux et inconscient », pour des objectifs qui lui paraissent mal définis et relevant d'une nouvelle mode au CNRS. Elle qualifie, ce faisant, non seulement son propre travail, mais également la situation dans laquelle la stagiaire est placée : cette dernière doit s'appropriier le corpus et les publications de Céleste (sur lesquels elle s'appuie pour documenter le fonds), en plus de se familiariser avec la procédure de saisie (non stabilisée au départ) de nouveaux outils et avec les enjeux de la Science Ouverte. D'après l'expérience de Céleste, la restitution des matériaux est une opération extrêmement sensible qui peut entraîner, même si elle a pris soin de choisir une situation relativement peu sensible pour ce test, « des conséquences qui vont jusqu'à des conflits à l'intérieur des groupes et même à des meurtres ». Ce constat est partagé par l'équipe technique qui suit plusieurs projets de ce type, et déplore la situation qui fait reposer structurellement une grande part du travail de saisie sur des personnels souvent inexpérimentés et précaires, sur un temps concentré et avec des moyens limités.

- 32 Le cas de Céleste n'offre qu'un aperçu du large champ des pratiques de partage des données ethnographiques à destination de publics non-académiques. L'attention à la matérialité des cultures et l'inscription dans le domaine de la patrimonialité renforcent à la fois la centralité et la sensibilité des pratiques de partage et de monstration des matériaux ethnographiques. En témoignent les liens étroits qui unissent musées et laboratoires d'anthropologie en France, comme au Musée de l'Homme, au Quai Branly, ou au MUCEM. Toutefois, ces pratiques restent artisanales, dispersées, et font l'objet d'un contrôle épistémologique et déontologique distribué parmi les pairs plutôt que d'une gestion par les établissements de rattachement, les autorités de tutelle, les bailleurs de fond ou les juridictions. Il est de ce fait compréhensible que des ethnologues aient à la fois précocement investi, en France, des outils de publication numérique d'archives à destination des communautés de recherche en SHS (Mouton, 2001 ; Molinié & Mouton, 2008), réfléchi à la question de la restitution en lien avec la numérisation, tout en étant très peu investies et visibles dans la conception et le déploiement des politiques d'ORD, ou même dans l'utilisation des infrastructures institutionnelles conçues dans cette perspective (Zeitlyn, 2012). Leur retrait apparent traduit en effet un effort de maintenance d'infrastructures *ad hoc* et d'évitement des conflits entre normes professionnelles et prescriptions institutionnelles. L'ORD ne fait pas naître ces tensions, mais les accentue en fragilisant les équilibres matériels et politiques précaires sur lesquels ces infrastructures circonscrites reposent le plus souvent.
- 33 Le caractère instable et non standardisé des matériaux ethnographiques les éloigne ainsi *a priori* non seulement d'une démarche normée et protocolaire de bancarisation sur des entrepôts de données, mais aussi plus largement d'une économie de la crédibilité scientifique fondée sur la vérifiabilité et la reproductibilité. La norme professionnelle partagée par les ethnographes protège l'intime, se caractérise par un faible niveau de formalisme et par l'acceptation d'un degré d'incertitude élevé. Elle est

construite autour de la centralité de matériaux empiriques qui sont, eux, très peu standardisés, et s'appuie sur une conscience partagée de l'indétachabilité entre les matériaux ethnographiques et leur contexte de production – c'est-à-dire, de l'impossibilité que cette ressource existe en elle-même et pour elle-même en tant qu'unité élémentaire en dehors d'un ensemble élargi, et que son contenu fasse sens hors ces liens.

Des économies différenciées de la crédibilité scientifique chez les ethnographes : une lecture par les données

- 34 La norme professionnelle des ethnographes confère ainsi à l'élaboration partagée et à la restitution des matériaux d'enquête au-delà du champ académique une forte légitimité, tout en récusant implicitement leur commensurabilité. Comment comprendre alors la diversité des pratiques en matière de partage des matériaux et, surtout, d'inscription dans les cadres de l'ORD ?
- 35 Les « données », comme le souligne Emmanuel, sont « partout » autour de l'ethnographe ; symétriquement, les données les plus précieuses de l'ethnographe « n'en [sont] pas » réellement, souligne Pierre, anthropologue non titulaire impliqué dans de grands projets internationaux et interdisciplinaires. La catégorie même de donnée, structurante dans l'ORD, ne fait ainsi pas uniformément sens pour toutes. Aux trois groupes de chercheur·es (A, B et C) que nous avons identifiés au démarrage de notre analyse à partir de notre propre expérience auto-ethnographique au sein du projet Parchemins, correspondent, plus strictement que nous ne l'avions envisagé avant l'enquête, trois façons de désigner les matériaux recueillis sur le terrain (fig. 1). Dit autrement, les usages et non-usages de ce terme constituent des bons marqueurs des conditions dans lesquelles les praticien·ne·s sont socialisé·e·s, réalisent leurs ethnographies, ainsi que de la pluralité des économies de la crédibilité dans lesquelles ils·elles s'inscrivent.

Figure 1 : L'émicité des « données » chez les ethnographes dans l'enquête PARDOQ (n = 13)

Groupe	Usage émic ¹³ de la catégorie « donnée »
Groupe A – Anthropologues « généralistes », sociabilités scientifiques intra-disciplinaires dominantes	Pas d'usage spontané du terme ; utilisation d'autres catégories pour désigner les matériaux de recherche, sans produire de discours particulier sur les catégories émic
Groupe B – Chercheur·es en SHS pratiquant l'ethnographie, sociabilités scientifiques dominantes dans le champ interdisciplinaire de l'étude sociale des sciences	Pas d'usage spontané du terme ; discours critique par rapport à cette catégorie, qui est explicitement mise à distance
Groupe C – Anthropologues collaborant avec des équipes interdisciplinaires en sciences du vivant	Usage courant du terme, principalement en lien avec une pratique de l'interdisciplinarité ; présence d'un discours réflexif sur cet usage, rarement appliqué à ce qui est produit dans le cadre d'une démarche ethnographique

- 36 Les ethnographes du groupe A (anthropologues) ont décrit leurs pratiques et matériaux de recherche sans mobiliser la catégorie de « donnée », évoquant des « entretiens semi-dirigés », des « observations », des « photographies », des « archives », des « films », des « cartes participatives », etc. Ils/elles utilisent toutefois volontiers des catégories descriptives plus génériques pour désigner les productions de l'enquête : leurs « matériaux » ou « matériaux ethnographiques », leurs « corpus », leurs « récits » ou leur « terrain ». À l'extrémité de ce spectre, Amandine hésite au moment où nous l'interrogeons, et finalement récuse le terme, en même temps que celui de « résultats » :

Je parle de données, mais ça ne me plaît pas... On ne me les donne pas, on me les partage ou on me les prête ; mais je n'ai pas de termes plus adaptés... Mes résultats ? Je ne l'utilise pas tant que ça en fait, je vais dire plutôt « dans mes entretiens » ou « dans mes observations » (Amandine, enseignante-chercheuse titulaire en socio-anthropologie, octobre 2021).

- 37 Au sein du groupe B (études sociales des sciences), les témoignages recueillis privilégient également des catégories autres que celle de donnée. Mais ils y adjoignent une dimension réflexive et critique. Jacques, sociologue des sciences et des techniques, proscrit ainsi volontairement le terme de son vocabulaire :

Je préfère parler de corpus documentaires, de cas, ou de terrains. Mais surtout pas de données. Si par hasard j'utilise ce terme, je mets toujours des guillemets. Je ne considère pas du tout que ce sont des données, ce sont des choses que l'on fabrique et c'est toujours re-traité (Jacques, chercheur titulaire, octobre 2020).

- 38 Les guillemets dont parle Jacques témoignent de cette mise à distance qui politise le matériau ethnographique : ce dernier en vient rapidement à incarner, pour les enquêté·e·s de ce groupe, ce qui résiste obstinément à la sujétion perçue comme croissante du secteur de la recherche au management par la performance, comme une métonymie de l'ethnographie, voire du ou de la chercheur·e-même. Sans rejeter totalement le terme, Marie, jeune anthropologue critique initialement formée en biologie, considère quant à elle qu'il appartient au monde des sciences qui produisent des matériaux standardisés ; elle le juge inadapté pour rendre compte du caractère « vivant » d'un matériau ethnographique.

- 39 L'expérience de travail de Marie la rapproche du groupe C, qui rassemble en effet des praticien·ne·s collaborant avec des chercheur·e·s en sciences biophysiques ou de la santé. Les « données » font pleinement partie de leur vocabulaire, mais principalement en tant que catégorie reprise à d'autres domaines disciplinaires. Cette appropriation est ainsi reliée au contexte particulier des configurations de recherche interdisciplinaires qui mettent en friction des cultures épistémiques diverses et hybrident les catégories de langage :

Le contexte dans lequel je travaille, c'est [...] très interdisciplinaire. Et je suis amenée à travailler avec des épidémiologistes, des économistes, etc. Donc c'est le langage. Donc si je veux me faire comprendre, il vaut mieux parler de données (Aurélié, chercheuse non titulaire en santé publique, octobre 2020).

- 40 Pierre explique également comment il a, pendant son doctorat réalisé dans le cadre d'un programme financé par l'ERC, progressivement transformé son vocabulaire pour pouvoir échanger avec les chercheur·e·s d'autres horizons disciplinaires car, dit-il, les « données », cela « passe auprès de tout le monde ». Même si la catégorie de « donnée » est critiquée par ces chercheur·e·s pour son inadéquation à désigner ce qui est produit dans une démarche ethnographique et inductive, elle est adoptée par souci de

conformation à des standards et de symétrisation avec des matériaux produits sur la base d'épistémologies différentes. La réduction des matériaux ethnographiques à des unités bancarisables, aussi problématique qu'elle soit, matérialise ici la contribution de la discipline à la production d'un énoncé publicisé collectivement et à sa robustesse.

Une approche écologique de la disponibilité au partage des matériaux ethnographiques : le corpus et le réseau

- 41 Les ethnographes évoluent ainsi dans des économies de la crédibilité différenciées, tout en partageant une norme professionnelle qui valorise l'empire et un traitement *ad hoc* des matériaux de recherche, en même temps que la préservation des relations construites sur le long terme avec les enquêté·e·s. Les données ethnographiques peuvent de ce fait être considérées comme *attachées* à l'enquêteur·rice, dans le double sens de leur indexicalité (leur indissociabilité d'un contexte de production) et des liens interpersonnels qui orientent les conditions de leur partage. Cette dernière section est consacrée à examiner les conditions dans lesquelles peut advenir un processus de détachement, préalable à la projection dans une ouverture des données (c'est-à-dire dans une perspective de réutilisation par des tiers qui ne sont pas identifiés *a priori*). L'examen de ces conditions situées révèle des formes d'existence différenciées des matériaux – le *corpus* et le *réseau* – et de construction du crédit scientifique à partir de ces formes – l'*auctorialité*, la *collection* et la *co-élaboration*.

Situer le réusage en contexte numérique : conservation, archives, transmission

- 42 Les ethnographes les plus expérimenté·e·s parmi nos enquêté·e·s peinent à croire à la pérennité des supports, formats, infrastructures qui se multiplient avec la généralisation de la gestion numérique des données de la recherche. L'arrivée des ordinateurs et du numérique a en effet affecté leur rigueur d'archivage, plutôt qu'elle ne l'a renforcée. Adeline, ethnologue, décrit exemplairement cette érosion progressive de ses pratiques d'archivage. Elle insiste sur sa préoccupation quant à la conservation de ses matériaux de recherche : en plus du risque de se perdre dans ses propres archives, elle craint d'en perdre certaines du fait de l'obsolescence des supports. Des témoignages similaires décrivent les complications liées à l'évolution des technologies audiovisuelles (de l'analogique au numérique), et soulignent les risques liés à l'obsolescence et à la dégradation physique irréversible des supports matériels. Face à cela, le désir de sauvegarder ces contenus sous un format numérisé se heurte au coût colossal, en temps surtout, d'une numérisation massive de ces corpus. De plus, la série d'informations que l'on souhaite associer à chaque ressource pour la répertorier, la classer et la décrire peut évoluer dans le temps, s'enrichir, se réduire ou se modifier. On peut par exemple penser qu'une architecture d'archivage avec une entrée par date et type de ressource est la plus pertinente, puis vouloir migrer vers un classement privilégiant une entrée par terrain de recherche, ou encore par thème. Animées par une perspective d'ouverture de la recherche au plus grand nombre, les anthropologues du projet Parchemins tendent ainsi – dans un premier temps et faute de se représenter exactement qui, dans l'avenir, pourra réutiliser leurs données et à quelles fins – à en

déposer le plus possible sur le catalogue « FAIRisé » créé par les ingénieure-s en systèmes d'information du projet. Elles y associent spontanément des métadonnées très détaillées, ainsi qu'une indexation à partir d'un thésaurus soigneusement élaboré collectivement. Ce faisant, elles tentent de préserver l'indexicalité de leurs matériaux, et se heurtent rapidement aux enjeux de protection des enquêté-e-s. L'anonymisation ne pourrait se faire qu'au prix d'une perte de qualité des matériaux, quand bien même elles auraient le temps pour la réaliser. La perspective décourageante d'avoir effectué l'ensemble du travail préalable d'archivage et de documentation des matériaux, sans jamais s'autoriser à les rendre publics et réutilisables, se dessine ainsi rapidement. Se déploient alors des stratégies individuelles différenciées de publication sélective des matériaux. De façon plus inattendue, émergent des échanges une série de détournements de l'infrastructure. En vue de permettre la mise en visibilité de données protégées, les chercheur-se-s modifient le grain de publication des jeux de données : pour ces matériaux sensibles, c'est la campagne de terrain et non l'unité documentaire qui devient la « donnée » publiée, à l'image du processus qu'ont observé les équipes de la banque de données qualitatives beQuali (Cadorel *et al.*, 2019). Les anthropologues incluent également des fragments de récits problématisés dans des champs de métadonnées supposément strictement descriptifs, pour contribuer à la préservation d'une mémoire collective du sens de la collecte, et ménager une possibilité de circulation des matériaux entre communautés impliquées. Cette adaptation des pratiques témoigne d'une évolution de l'usage des métadonnées, depuis une recherche de précision vers une atténuation des frictions, déjà observée en contexte interdisciplinaire (Edwards *et al.*, 2011).

- 43 Le niveau de préoccupation exprimé par nos enquêté-e-s vis-à-vis de la publication numérique de leurs matériaux de recherche suit en partie un découpage à la fois statutaire et générationnel, en termes d'avancée dans la carrière. Les chercheur-e-s en fin de carrière ont en effet une préoccupation pressante de transmission. L'émergence de cette dimension patrimoniale constitue une étape de mutation depuis un schéma personnel d'organisation souvent instable, vers un schéma d'archivage plus compréhensible et appropriable par d'autres, et qui donne accès à des matériaux qui puissent être eux-mêmes appropriables – ce qui suppose une sélection de ce qui peut être transmis, et de ce qui ne peut pas l'être. C'est donc le temps du grand tri et de la revisite de ses choix organisationnels à l'échelle d'une vie. Thomas, chercheur proche de la retraite, s'y projette largement : « Que [mes sources] soient archivées, c'est une nécessité. Pour ça, il faut que je les prépare correctement, parce que si je laisse derrière moi des boîtes entières, il y a toutes les chances que ça parte à la poubelle. Donc il faut organiser la survie de ces choses-là », explique-t-il. Comme d'autres, il souligne cependant que ces opérations de rangement, de tri et de documentation complexe des matériaux collectés au cours de leur vie d'ethnographes nécessitent une grande disponibilité, et éventuellement un appui externe, financier ou humain. Elles impliquent aussi une part de renoncements et de regrets vis-à-vis de choix dont la pertinence n'est plus avérée face à ce nouvel enjeu patrimonial : la transformation des matériaux en archives, constitutives d'un faire science reconnu par les pair-e-s dans la longue durée. Thomas a travaillé toute sa carrière sur le rapport au corps, à la souffrance et au mal en s'appuyant sur une pratique filmique choisie pour sa précision, ainsi que pour sa facilité de diffusion. L'ensemble de ses archives vidéo montrant des corps souvent dénudés, sans formalisation de l'accord des enquêté-e-s, et qui constitue son legs scientifique principal, est sans doute devenu impartageable dans le cadre de

l'ORD. Éminemment conscient de cela, il est pourtant déterminé à parvenir au bout du processus d'archivage, quitte à ne pouvoir en faire bénéficier que des interlocuteur·rice·s ciblé·e·s, dans des cadres informels.

Les écologies disjointes des matériaux ethnographiques

- 44 Les récits des praticien·ne·s illustrent ainsi comment l'ethnographie génère des supports matériels variés, non pas comme une série d'unités documentaires indépendantes, mais comme un ensemble qui fait sens à travers ses interconnexions, et dont en général seule l'ethnographe possède la clé de lecture. Ces pratiques, si elles correspondent aux canons de la démarche ethnographique, se construisent à l'échelle individuelle. Ainsi, évaluer le degré de dépendance ou de « détachabilité » d'une ressource documentaire, nécessite dans beaucoup de cas une connaissance approfondie de cet ensemble et de la manière dont il a été élaboré. Cela signifie que l'enquêteur·rice est la seule instance en position de pouvoir évaluer ce degré de « détachabilité », et que cette évaluation se fait au cas par cas.
- 45 L'appropriation des cadres de l'ORD est donc à la fois contrainte par les normes professionnelles et les configurations de travail dans lesquelles évoluent les ethnographes, mais aussi par les attachements situés dans lesquels les matériaux ethnographiques sont enserrés. En abordant les matériaux ethnographiques à l'échelle des schémas individuels d'organisation des chercheur·e·s et en prenant en compte ces attachements, ce sont ainsi des écologies singulières et évolutives qui se donnent à voir. Celles-ci ne peuvent pas être appréhendées uniquement par les formats ou par les contenus, mais par leur mise en relation, à partir des points de vue de ceux·celles qui les génèrent et d'une approche prenant en compte le degré de stabilité des états de ces matériaux. C'est à l'aune de ce critère situé de détachabilité que nous avons envisagé une caractérisation de formes d'existence ou d'ontologies relationnelles, dans le sens où la genèse et le devenir de chaque unité ne peut être pensé indépendamment d'un ensemble¹⁴. Les formes que nous identifions à partir de cette lecture, le *corpus* et le *réseau*, ne sont pas également saisissables par l'institutionnalisation du processus d'ouverture. Ces formes ne sont pas exclusives et ne peuvent pas être rattachées à une nature ou à un format de matériau en particulier.
- 46 La première, le *corpus*, indique un ensemble homogène de matériaux organisés en base. Elle correspond à une mise en série de ressources documentaires du même type couvrant une catégorie générique de matériaux ethnographiques, renvoyant à une classification par types de matériaux : série d'entretiens, de photographies, d'artefacts auxquels un traitement documentaire et analytique commun va être appliqué. La seconde, le *réseau*, indique un ensemble hétérogène et évolutif de sources qui incorpore et à partir desquels s'élabore la pensée de l'ethnographe. Le réseau correspond à des ressources documentaires de même type reliées à des ressources documentaires d'autres types (les paroles d'une chanson, une photographie de paysage, associées à plusieurs entretiens qui ne les évoquent pas directement, par exemple). Le traitement commun appliqué à cet ensemble est non reproductible. Il relève de mises en intrigue provisoires de réalités possibles et vraisemblables – engageant l'ethnographe dans une éthique du récit comme restitution.
- 47 La forme *réseau* se prête ainsi beaucoup moins à une conception standardisée des données que la forme *corpus*, qui est-elle compatible avec une gestion procédurale

systematique et éventuellement avec une délégation du traitement. Or, la forme *réseau* domine chez les ethnographes. Sa non-linéarité affaiblit à la fois sa visibilité externe et sa capacité à produire de la crédibilité scientifique en fonction de critères génériques, tout en constituant un marqueur de l'appartenance à une communauté de pratiques. Éliisa, anthropologue, l'évoque en soulignant l'intérêt immense que pourrait avoir pour elle l'ouverture de ses matériaux à un destinataire imaginaire qu'elle nomme « l'historien du futur », susceptible d'en restituer l'épaisseur et ce qu'elle désigne comme leur « écologie », c'est-à-dire les liens tissés par l'enquêteur avec le territoire, les personnes enquêtées et leur caractère situé. Elle n'imagine pas, toutefois, que ces savoirs à venir puissent se construire sans prendre en compte la complexité de ces relations :

[Le chercheur] fait des liens avec les autres éléments et il y a des relations entre ces liens. Ça pose la question des liens invisibles qui sont noués dans cette expérience de prise de notes. [...] [C'est une] tâche immense pour l'historien du futur que de reconstituer ces liens, qu'est-ce qu'un collègue peut bien faire de ces choses-là ? (Éliisa, chercheuse titulaire, octobre 2021).

- 48 Ces liens invisibles en effet tendent, selon les termes de Julien, à « disparaître avec les années » – jusqu'à hypothéquer peut-être la possibilité-même pour celles et ceux qui ont produit ces matériaux à les réutiliser. Quelques années après la fin du projet Parchemins, malgré le soin mis à documenter les métadonnées attachées à chaque « donnée » publiée et à relier les ressources entre elles à l'aide des infrastructures numériques, le comptage des consultations de notices montre qu'elles sont, dans la plupart des cas, essentiellement utilisées par celles et ceux qui les ont générées, le réusage se rapprochant ici d'un processus réflexif et d'un appui à la recontextualisation des matériaux (Moore, 2006), c'est-à-dire de réanalyse située (Duchesne & Noûs, 2019) : les chercheur·es qui reviennent vers leurs « données » publiées observent aussi la façon dont ils-elles les ont décrites par le passé et les sens nouveaux dont ils-elles pourraient les charger quelques années plus tard.
- 49 Au-delà du poids des enjeux éthiques et de la tension entre rigidité des cadres de l'ORD et approche au cas par cas du partage que nos enquêtes contribuent, parmi d'autres (Duchesne & Noûs, 2019 ; Diaz, 2021), à mettre en évidence, cette lecture par les formes *corpus* et *réseau* éclaire ainsi les conditions dans lesquelles les ethnographes peuvent concevoir intellectuellement et organiser matériellement la remobilisation des matériaux ethnographiques dans le cadre de recherches en devenir. Elle nourrit ainsi la compréhension de l'archivage des données d'une double perspective d'écologie des savoirs (Zeitlyn, 2012) et d'appui à la réflexivité. C'est au travers de cette double perspective que la relation entre crédibilité ethnographique et gestion des données nous paraît, dans le contexte d'incertitude qui caractérise le déploiement des politiques d'ORD, pouvoir être saisie. L'effort de stabilisation, assimilable à une opération de détachement et donc de constitution de *corpus*, est, ainsi et avant tout, fourni par les ethnographes que nous avons suivies dans une perspective relationnelle. La tension entre attachement et « détachement » (ou existence propre de ces matériaux de recherche en dehors de leurs producteur·rice·s) ne peut en effet être résolue par les ethnographes que par l'épreuve qui consiste à tisser des liens avec d'autres matériaux de façon située (Hennion, 2013). Cette tension rend hypothétique l'anticipation et la systématisation d'une pratique référée à des valeurs génériques – aussi pesantes et étouffantes que soient, comme le soulignent nos enquêtées, ces masses d'informations

qui s'amoncellent, se soutiennent mutuellement, sans supporter le rangement ou la mise à l'écart.

Registres d'attachement et partage des matériaux : auctorialité, collection, co-élaboration

- 50 Certains matériaux paraissent *a priori* plus susceptibles que d'autres d'être publiés, partagés, détachés de leurs conditions de production et d'usage originelles. C'est le cas en particulier des photographies, des artefacts, des archives écrites et des vidéos, qui se prêtent plus facilement à des modes d'exposition et de partage, lorsque leur contenu n'est pas jugé sensible (c'est-à-dire susceptible de nuire l'enquêtée ou l'enquêteur-riche) et ne fait pas l'objet d'une protection juridique particulière. Mais la mesure de ce degré de détachabilité à l'aune des caractéristiques spécifiques de chacun de ces types de matériaux, de leurs contenus, et de leur statut juridique, ne rend pas compte des pratiques des ethnographes enquêtés. Nous nous sommes donc plutôt attachés à relier ces registres d'attachement à leurs discours réflexifs pour comprendre les pratiques de partage qu'ils-elles associaient à un renforcement de leur crédibilité scientifique. Les trois profils qui ressortent de cette analyse ne recoupent que partiellement les groupes identifiés au début de l'enquête.
- 51 Le profil *auteur-riche* correspond aux praticien·nes qui considèrent que leur matériau de recherche est produit d'abord selon l'objectif de nourrir l'élaboration d'une pensée et d'un récit sur la base du croisement des traces collectées dans l'enquête. Ce matériau consiste principalement en des textes ciselés, mais comporte en général d'autres types d'œuvres (des films ethnographiques, par exemple), ainsi que des récits qui embarquent à la fois des opérations analytiques et réflexives. Le partage à des stades antérieurs ne fait pas sens : l'auteur-riche produit et partage des réflexions et des textes, et pas des « données ». Les chercheur·es du profil *auteur-riche* estiment être les seules garant·es de l'acceptabilité éthique et de la rigueur scientifique de leurs productions, le texte servant de témoin par sa vraisemblance et sa véridicité. Isabelle souligne ainsi que de son point de vue, le partage de ses matériaux de terrain ne lui paraît ni possible, ni souhaitable. Pour elle, « tout passe par le filtre de [sa] sensibilité », et il lui paraît ainsi difficile de partager « ce qu'on a recueilli, ou ce qu'on a compris avec notre subjectivité » (Isabelle, enseignante-chercheuse en anthropologie, octobre 2020). Pour cette raison, elle qualifierait volontiers « d'arts humains » plutôt que de sciences sociales sa démarche de recherche, qui selon elle gagnerait à se rapprocher des disciplines littéraires. Les ethnographes de notre échantillon s'inscrivant dans ce profil (6 chercheur·es sur 18) sont à titre principal issu·es des groupes A et B. Les pratiques actoriales ne sont pas absentes chez les ethnographes du groupe C, mais ces dernière·s tendent à les dissocier de leur pratique professionnelle et des vecteurs de crédibilité qui y opèrent.
- 52 Le profil *collectionneur* se distingue de l'*auteur-riche* en ce que sa démarche scientifique s'inscrit dans une logique d'accumulation collective de matériaux (donc de partage et de publicisation), peut-être davantage que dans la constitution d'une archive personnelle, même si plusieurs d'entre eux-elles identifient cette disposition à la collection comme un trait de leur personnalité. Cette démarche implique une détachabilité de certaines ressources documentaires collectées sur le terrain : le·la collecteur-riche s'en sent autant dépositaire qu'analyste, et ces ressources existent alors

distinctement d'un processus auctorial. C'est le cas en particulier pour les ethnographes travaillant dans des configurations muséales. Ils-elles intègrent, dès les phases de collecte, une perspective de dépôt dans des structures dédiées à l'archivage, la conservation et la publicisation de ces éléments qui sont (en partie) gérées par d'autres, en particulier des équipes de conservation et/ou d'appui à la recherche : par exemple des collections scientifiques ou patrimoniales, des vidéothèques ou sonothèques numériques. Ainsi ce profil se pense comme un dépositaire, un maillon, ou un passeur dans le chaînage entre une réalité – une société – observée, et une instance de conservation et de valorisation tournée vers un public élargi, imprimant sa marque par l'abondance, la rigueur, l'originalité des séries constituées. Le partage est donc incorporé à la démarche même de collecte, mais pas forcément dans les conditions et dans le cadre normatif générique de la publicisation des données de recherche, comme le cas de Thomas, décrit plus haut, le montre. La publication, dans ce contexte, s'envisage comme une mise en valeur des collections, dans des formats extrêmement divers et peu standardisés et tournés vers le grand public : commissariats et catalogues d'exposition, catalogues numériques, encyclopédies... Les chercheur·es collectionneur·es, représenté·es au sein des trois groupes d'étude, ont été particulièrement diserts et détaillés dans leurs récits d'expérience à l'occasion de nos enquêtes, du fait de leur affinité plus prononcée envers le thème du partage.

- 53 Enfin, le profil *co-élaborateur* s'inscrit dans une logique de mise à disposition et de croisement des matériaux de recherche au sein du monde académique à une échelle collective. On retrouve cette logique auprès des chercheur·es travaillant dans des projets financés par l'ANR ou l'ERC. Ces financements encouragent en effet la création de collectifs composés d'équipes de recherche souvent interdisciplinaires ayant pour projet de partager une partie des matériaux de recherche à des fins d'analyse croisée. Dans ce cas, le partage implique un processus de standardisation de la collecte et de la mutualisation, la capacité à s'inscrire dans cette économie contributive par la donnée constituant une compétence considérée par nos enquêté·es comme incontournable ; celle-ci leur ouvre, au passage, un accès aux grandes revues internationales par l'entremise des publications collectives. Dans ces configurations, des protocoles de collecte de données sont généralement produits dans les phases de lancement des projets ; ils définissent quels matériaux seront partagés et dans quel périmètre. Cela implique que l'objectif de partage soit intégré par l'enquêteur·rice au moment où celui·celle-ci procède à ses enquêtes, et que ce partage soit délimité aux matériaux définis préalablement comme d'intérêt collectif pour le projet. Dans les témoignages recueillis au cours de nos trois enquêtes, il s'agit principalement de partages à l'échelle de l'équipe scientifique du programme, voire d'un groupe de travail restreint au sein de cette équipe. Cependant, chez les quelques équipes qui ont intégré explicitement l'objectif d'ouverture, l'intention de partage peut déborder ces frontières pour répondre à un enjeu de transdisciplinarité¹⁵ (Revelin *et al.*, 2021). Ce discours rejoint de ce fait la logique à l'œuvre dans les opérations de publicisation des collections ethnographiques en vue de leur réappropriation par les populations enquêtées (voir, par exemple, les travaux menés dans le cadre du projet SAWA : Vapnarsky *et al.*, 2019).
- 54 En synthèse, le « détachement » des matériaux de recherche se produit dans deux types de circonstances spécifiques : dans un cas (*collectionneur*), le ou la praticien·ne est animé·e par une logique d'accumulation qui est en partie construite publiquement ; dans l'autre (*co-élaborateur*), les praticien·nes évoluent dans des configurations collectives qui engagent une mise en commun et un croisement des matériaux de

recherche. La perspective de détachement n'est que rarement envisagée par les profils *auteur-riche* : ils/elles ne partagent pas des matériaux de recherche, mais des pensées et des récits formalisés dans des publications, même si le format de celles-ci peut intégrer une préoccupation d'accessibilité pour un public large.

Conclusion

- 55 La capacité à rendre les données disponibles est appréhendée, dans le mouvement contemporain de l'Open Research Data, à la fois comme une vertu, comme une compétence, et comme un vecteur de crédibilité scientifique vis-à-vis des tutelles et d'un public indéterminé, bénéficiaire de la recherche comme bien commun. La disponibilité des données à la réutilisation ne contribue pas de façon homogène et linéaire au renforcement de la crédibilité des différents domaines de la recherche, ni même à l'intérieur d'un domaine de pratiques donné. Le cas de l'ethnographie apparaît ainsi, au terme de notre enquête, comme un révélateur des tensions éthiques, mais aussi politiques qui opèrent au travers de l'institutionnalisation et de l'instrumentation de l'ORD, voire d'inégalités épistémiques dont les véhicules restent difficiles à saisir pour les chercheur·es enquêté·es. Il montre aussi la persistance de normes professionnelles, certes minoritaires mais légitimes dans le champ des sciences sociales, fondées sur la conscience de la fragilité, de l'idiosyncrasie et de l'instabilité des matériaux collectés. Ces normes s'énoncent à l'occasion de nos enquêtes d'abord par l'ancrage des matériaux dans une relation à l'autre, qui les institue en produits et traces de la confiance qui lie le/la chercheur·e à son terrain et à ses interlocuteur·rice·s. Loin de voir leurs matériaux de recherche comme des unités élémentaires indépendantes, stabilisées et standardisées, les praticien·ne·s de l'ethnographie les appréhendent plutôt comme des réseaux, difficilement détachables, stabilisables et bancarisables. Les registres d'attachement à ces matériaux que nous mettons en évidence dessinent des modalités de construction du crédit scientifique à partir de ces formes (l'auctorialité, la collection et la co-élaboration) qui ne sont que très partiellement alignées avec l'économie de la crédibilité qui soutient le déploiement des politiques d'ORD. De ce point de vue, le cas de l'ethnographie confirme la nécessité de prendre en compte les conditions sociales de production des données, ainsi que l'importance d'en reconstituer l'écologie. Il montre que des critères situés de construction de la crédibilité scientifique sont particulièrement mis à mal par l'institutionnalisation de l'ORD dans ce domaine, marqué à la fois par les luttes pour la reconnaissance des épistémologies inductives et la revendication d'une posture critique. Les ethnographes revendiquent, par ce que nous pourrions désigner à l'issue de cette analyse comme une *pratique attachée* et l'affirmation de sa pertinence, un certain type d'attention à l'ouverture et au partage des matériaux, à la fois ciblé, patrimonial et inscrit dans des temporalités choisies.
- 56 Davantage qu'une réticence au processus d'ouverture, le retrait relatif des ethnographes du mouvement de l'ORD apparaît ainsi comme le résultat d'écologies alternatives des matériaux empiriques et d'une culture de la distance aux institutions propre à la recherche qualitative. Or, le temps long de la délibération collective, de la mise en perspective de la portée éthique et politique des choix, heurte aujourd'hui celui de l'interprétation et de la mise en œuvre dans l'urgence de la règle de droit, comme celui, plus incertain, du déploiement des usages et ré-usages des matériaux numérisés.

Les enquêtes à partir desquelles cette analyse est construite ont bénéficié des financements de la Fondation de France, de la Région Bretagne (au titre du soutien à la recherche sur la qualité de l'eau pour le projet Parchemins et du GIS Marsouin pour le projet Pardoq), ainsi que de l'Agence nationale de la recherche pour le projet Anthrophen, coordonné par Monica Heintz. Les autrices souhaitent remercier l'ensemble des personnes rencontrées dans ce cadre, en particulier celles et ceux qui se sont investies dans des temps de réflexion collective. Elles adressent en particulier leurs remerciements à Morgane Mignon, Betty Queffelec, Pascal Raux, Hervé Squidant, Marianne Cerf, Sandrine Dupé, Marine Legrand, Virginie Parnaudeau, Quentin Toffolini et Valérie Viaud.

BIBLIOGRAPHIE

- Amiel, P., Frontini, F., Lacour, P.-Y. & Robin, A. (2020). Pratiques de gestion des données de la recherche : une nécessaire acculturation des chercheurs aux enjeux de la science ouverte ? Résultats d'une enquête exploratoire dans le bassin montpelliérain. *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, 10, 147-168.
- Atkinson, P. (2013). Blowing hot: The ethnography of craft and the craft of ethnography. *Qualitative Inquiry*, 19(5), 397-404.
- Baker, K.S. & Millerand, F. (2010). Infrastructuring Ecology: Challenges in Achieving Data Sharing. In J.N. Parker, N. Vermeulen & B. Penders (eds), *Collaboration in the new life sciences* (pp. 111-138). Londres: Routledge.
- Biagioli, M. (2012). From Ciphers to Confidentiality: Secrecy, Openness and Priority in Science. *The British Journal for the History of Science*, 45(2), 213-233.
- Bigot, J.-É. (2018). *Instruments, pratiques et enjeux d'une recherche numériquement équipée en sciences humaines et sociales*. Thèse de doctorat, Université de technologie de Compiègne.
- Bizeul, D. (2020). Faut-il tout dévoiler d'une enquête au Front national ? Réflexions sur le partage des données et le devoir éthique en sociologie. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*. <https://doi.org/10.1177/0759106320960887>.
- Branche R., Descamps, F., Saffroy, F. & Vaïsse, M. (2018). La parole et le droit, de l'insouciance à la vigilance. Dans V. Ginouvès & I. Gras (éd.). *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques* (pp. 103-127). Aix-en-Provence : PUP.
- Broom, A., Cheshire, L. & Emmison, M. (2009). Qualitative researchers' understandings of their practice and the implications for data archiving and sharing. *Sociology*, 43(6), 1163-1180.
- Cadorel, S., Garcia, G., É Groshens, É., Juillard, É, Vandebunder, S., Le Courant, S., Pecqueux, A. & Noûs, C. (2019). Archiver, documenter, enquêter sur l'enquête qualitative. Le travail de l'ombre de beQuali. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 19, 183-198.
- Cefaï, D. & Costey, P. (2009). Codifier l'engagement ethnographique. Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique. *La Vie des Idées*. https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20090318_cefai.pdf

- Chartron, G. (2014). Open access et SHS : Controverses. *Revue européenne des sciences sociales*, 52(1), 37-63.
- Chartron, G. (2018). L'Open science au prisme de la Commission européenne. *Éducation et sociétés*, 41(1), 177-193.
- Collomb, C. (2011). Ontologie relationnelle et pensée du commun. *Multitudes*, 45(2), 59-63.
- Daston, L.J & Galison, P. (2010). *Objectivity*. New York: Zone Books – MIT.
- Denis, J. & Goëta, S. (2016). « Brutification » et instauration des données. *La fabrique attentionnée de l'open data*. i3 Working Paper Series. Working Paper 16-CSI-01.
- Diaz, P. (2021). Introduction: Archiving Qualitative Data in Practice: Ethical Feedback. *Bulletin of Sociological Methodology*, 150(1), 7-27.
- Dillaerts, H., Paganelli, C., Verlaet, L. & Hugo, C. (2020). *Usages et pratiques en lien avec les données de recherche. Une enquête menée auprès des chercheurs de l'université Paul-Valéry Montpellier 3*. Montpellier : Université Paul Valéry.
- Drucker, J. (2011). Humanities approaches to graphical display. *Digital Humanities Quarterly*, 5(1), 1-21.
- Duchesne, S. & Noûs, C. (2019). Apories de la mise en banque : retour d'expérience sur la réutilisation d'enquêtes qualitatives. *Tracés*, 19, 89-100.
- Duprat, J. (2019). *Les données de la recherche à l'Université Bordeaux Montaigne*. Bordeaux : Université Bordeaux Montaigne.
- Edwards, P. N., Mayernik, M. S., Batcheller, A. L., Bowker, G. C. & Borgman, C. L. (2011). Science friction: Data, metadata, and collaboration. *Social studies of science*, 41(5), 667-690.
- Elman, C., Kapiszewski, D. & Vinuela, L. (2010). Qualitative data archiving: Rewards and challenges. *Political Science & Politics*, 43(1), 23-27.
- Galonnier, J., Le Courant, S., Pecqueux, A. & Noûs, C. (2019). Ouvrir les données de la recherche ? *Tracés*, 19, 17-33.
- Gautier, C. & Zancarini-Fournel, M. (2022). *De la défense des savoirs critiques. Quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche*. Paris : La Découverte.
- Ginouès, V. & Gras, I. (éd.) (2018). *La diffusion numérique des données SHS : guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*. Aix-en-Provence : PUP.
- Geertz, C. (1996). *Ici et Là-bas. L'anthropologue comme auteur*. Paris : Métailié.
- Gitelman, L. & Jackson, V. (2013). Introduction. Raw data is an oxymoron. In L. Gitelman (ed.). *Raw data is an oxymoron* (pp. 1-15). Cambridge, London: MIT Press.
- Hackett, E.J., Parker, J.N., Vermeulen, N. & Penders, B. (2017). The social and epistemic organization of scientific work. In U. Felt et al. (éds). *The handbook of science and technology studies* (pp. 733-764). Cambridge: MIT Press.
- Hennion, A. (2013). Vous avez dit attachements ?... Dans M. Akrich, Y. Barthe, F. Muniesa & P. Mustar (éd.) *Débordements : Mélanges offerts à Michel Callon* (pp. 179-190). Paris : Presses des Mines.
- Herman, A.-M. (2023). *Reconfiguring the Museum*. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Hessels, L. K., Franssen, T., Scholten, W. & De Rijcke, S. (2019). Variation in valuation: How research groups accumulate credibility in four epistemic cultures. *Minerva*, 57, 127-149.

- Jaffrin, I. & Parisot, T. (2014). La place des revues dans la communication scientifique en régime de libre accès. *Revue européenne des sciences sociales*, 52(1), 9-35.
- Jarrige, F., Le Courant, S. & Paloque-Bergès, C. (2018). Infrastructures, techniques et politiques. *Tracés*, 35, 7-26.
- Jaton, F. & Vinck, D. (2016). Processus frictionnels de mises en bases de données. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10(4). <http://journals.openedition.org.inee.bib.cnrs.fr/rac/2274>
- Katz, J. (2001). From how to why: On luminous description and causal inference in ethnography (Part 1). *Ethnography*, 2(4), 443-473.
- Katz, J. (2002). From how to why: On luminous description and causal inference in ethnography (Part 2). *Ethnography*, 3(1), 63-90.
- Knorr-Cetina, K. (1999). *Epistemic cultures: How the sciences make knowledge*. Cambridge: Harvard University Press.
- Latour, B. (1993). Le topofil de Boa-Vista. *Raisons pratiques*, 4, 187-216.
- Laurens, S. (2022). L'ethnographie en procès : Enjeux contemporains autour de l'éthique de l'enquête de terrain. *Genèses*, 4, 7-13.
- Leonelli, S. (2019). *La recherche scientifique à l'ère des Big Data*. Paris : Mimésis.
- Leonelli, S., Rappert, B. & Davies, G. (2017). Data Shadows: Knowledge, Openness, and Absence. *Science, Technology, & Human Values*, 42(2), 191-202.
- Levin, N. & Leonelli, S. (2017). How Does One "Open" Science? Questions of Value in Biological Research. *Science, Technology, & Human Values*, 42(2), 280-305.
- Maurel, L. (2018). La réutilisation des données de la recherche après la loi pour une République numérique. Dans V. Ginouvès & I. Gras (éd.). *La diffusion numérique des données SHS : guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques* (pp. 49-59). Aix-en-Provence : PUP.
- Millerand, F. (2011). Le partage des données scientifiques à l'ère de l'e-science : l'instrumentation des pratiques au sein d'un collectif multidisciplinaire. *Terrains & travaux*, 18(1), 215-237.
- Mirowski, P. (2018). The future(s) of open science. *Social studies of science*, 48(2), 171-203.
- Mohammed, M. & Noûs, C. (2019). Vers une neutralisation juridique et bureaucratique des recherches sur des sujets sensibles ? *Tracés*, 19, 115-128.
- Molinié, A. & Mouton, M.-D. (2008). L'ethnologue aux prises avec les archives. Introduction. *Ateliers d'anthropologie*, 32. <https://doi.org/10.4000/ateliers.1093>.
- Moore, N. (2006). The contexts of context: Broadening perspectives in the (re) use of qualitative data. *Methodological Innovations Online*, 1(2), 21-32.
- Mosnier, L., Acquier, F. & Dom, V. (2019). *Les données de la recherche AAU-CRESSON : résultats de l'enquête sur les usages des chercheurs, doctorants et ingénieurs en matière de gestion de données*. Grenoble : Centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain.
- Mouton, M.-D. (2001). Archiver la mémoire des ethnologues. *Gradhiva*, 30(1), 67-72.
- Parry, O. & Mauthner, N.S. (2005). Whose data are they anyway? Practical, legal and ethical issues in archiving qualitative research data. *Sociology*, 38, 139-152.
- Passeron, J.-C. (2011). *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*. Paris : Albin Michel.
- Passeron, J.-C. & Revel, J. (éd.) (2020). *Penser par cas*. Paris : EHESS.

- Pels, P., Boog, I., Florusbosch, J. H., Kripe, Z., Minter, T., Postma, M. & Richards-Rissetto, H. (2018). Data management in anthropology: the next phase in ethics governance? *Social Anthropology*, 26(3), 391-413.
- Prost, H. & Schöpfung, J. (2015). *Les données de la recherche en SHS. Une enquête à l'Université de Lille 3*. Lille : Université Lille 3.
- Rabier, C. & Noûs, C. (2019). Données de la recherche hier et aujourd'hui : pour une histoire politique du travail en sciences humaines et sociales. *Tracés*, 19, 51-66.
- Revelin, F., Levain, A., Mignon, M., Noël, M., Queffelec, B., Raux, P. & Squidant, H. (2021). L'ouverture des matériaux de recherche ethnographiques en question. Rapport final du projet « Partage et protection des données qualitatives à l'ère du numérique : expériences, enjeux, stratégies ». Centre national de la recherche scientifique. (hal-03238067).
- Rousseau-Hans, F., Ollendorff, C. & Harnais, V. (2020). *Les pratiques de publications et d'accès ouvert des chercheurs français en 2019*. Rapport du Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques.
- Serres, A., Malingre, M.-L., Mignon, M., Pierre, C. & Collet, D. (2017). *Données de la recherche en SHS. Pratiques, représentations et attentes des chercheurs : une enquête à l'Université Rennes 2*. Rennes : Université Rennes 2.
- Shapin, S., Piélat, T. & Schaffer, S. (1993). *Léviathan et la pompe à air : Hobbes et Boyle entre science et politique*. Paris : La Découverte.
- Shapin, S. (1995a). A social history of truth: civility and science in seventeenth-century England. Chicago/Londres: The University of Chicago Press.
- Shapin, S. (1995b). Cordelia's love: Credibility and the Social Studies of Science. *Perspectives on Science*, 3, 255-275.
- Siméant-Germanos, J. (2022). Qui protéger, consentir à quoi, enquêter comment ? Les sciences sociales face à la bureaucratisation de la vertu scientifique. *Genèses*, 129, 66-84.
- Smolka, M. (2021). The Ethnographic Patchwork Quilt: A Post-Publication Methodography. *The Sociological Review Magazine*. <https://doi.org/10.51428/tsr.djop2330>
- Squidant, H. & Revelin, F. (2021). S'hybrider sous le 4e paradigme de la « science dirigée par les données massives » : l'ouverture des données favorise-t-elle l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité ? *Communication, technologies et développement*, 9.
- Stérin, A.-L. & Noûs, C. (2019). Ouverture des données de la recherche : les mutations juridiques récentes. *Tracés*, 19, 37-50.
- Vapnarsky, V. (2019). Des communautés sources aux communautés d'experts : l'expérience SAWA (Savoirs Autochtones Wayana-Apalai de Guyane). *Culture et recherche*, 140, 71-72.
- Weil, F. & Cases, C. (2012). *La structuration de la recherche en sciences humaines et sociales*. Rapport du groupe Structuration de l'Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales.
- Weller, J.-M. (2019). La fabrique des données. À propos de l'ouvrage de Jérôme Denis, *Le Travail invisible des données*. *Annales des Mines*, 135, 73-75.
- Wyatt, S. (2017). Making Policies for Open Data: Experiencing the Technological Imperative in the Policy World. *Science, Technology, & Human Values*, 42(2), 320-324.
- Zeitlyn, D. (2012). Anthropology in and of the archives: Possible futures and contingent pasts. Archives as anthropological surrogates. *Annual Review of Anthropology*, 41, 461-480.

NOTES

1. Site dédié par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à la mise en œuvre du PNSO, [ouvri-lascience.fr](https://www.ouvri-lascience.fr) : <https://www.ouvri-lascience.fr/les-candidatures-pour-le-prix-science-ouverte-des-donnees-de-la-recherche-sont-ouvertes/>, consulté le 20 septembre 2022.
2. C'est-à-dire, une publication scientifique soumise au contrôle par les pairs qui décrit un ou plusieurs jeux de données, plutôt que des résultats d'analyse.
3. Comme, en France, les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR), ou le portail Recherche Data Gouv, présenté comme un « écosystème au service du partage et de l'ouverture des données de recherche » à sa création en 2021.
4. Cette communauté est structurée en France au sein du Comité pour la Science Ouverte (COSO) : <https://www.ouvri-lascience.fr/accueil/>.
5. Notamment : Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ; Plan national pour la science ouverte, 2018, 2021.
6. À ce sujet, voir par exemple les numéros thématiques récents consacrés par les revues *Tracés*, *Bulletin de Méthodologie Sociologique* et *Genèses : Tracés* (2019). Les sciences humaines et sociales au travail (II) : Que faire des données de la recherche ?, hors-série ; *Bulletin de Méthodologie Sociologique* (2021). Archiving Qualitative Data in Practice: Ethical Feedback, 150 ; *Genèses* (2022). Le procès des données, 129.
7. Sur le plan méthodologique, cette position nous a conduites à ne pas incorporer dans ce récit de scènes ou de discours dans lesquels nous intervenions directement. Par ailleurs, les prénoms des personnes rencontrées au cours des enquêtes ont été modifiés, afin de préserver leur anonymat. De même, certaines informations contextuelles facilitant leur identification sont volontairement présentées de façon imprécise.
8. Pour une présentation détaillée du programme Parchemins et de ses résultats, voir le site Internet du projet : <http://www.parchemins.bzh/>
9. Voir à ce sujet, le rapport final du projet PARDOQ (Revelin *et al.*, 2021).
10. En particulier, par la Directive européenne du 20 juin 2019 sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public.
11. C'est-à-dire orientée vers le développement des usages extra-académiques des connaissances produites, objectif explicitement poursuivi par l'Union européenne en matière d'ouverture des données de la recherche (Revelin *et al.*, 2021 ; Squidant & Revelin, 2022).
12. En particulier l'inscription préalable au registre des activités de traitement prévue par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), dont l'article 9 énonce plusieurs exceptions au principe de non traitement des données personnelles sensibles, dont le cas où le « traitement est nécessaire à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques ».
13. C'est-à-dire, du point de vue des personnes enquêtées.
14. Voir, par exemple, à ce sujet : Collomb, 2011.
15. Ce terme se réfère au partage de certains matériaux de recherche avec la « société civile », selon une approche valorisant la co-construction et la symétrisation des savoirs entre sciences et société.

RÉSUMÉS

Les politiques d'ouverture des données de la recherche s'appuient sur des arguments de transparence, d'innovation et de démocratisation des savoirs. Cet article vise à rendre intelligibles leurs implications pour les communautés travaillant à partir de données ethnographiques, confrontées à une transformation des critères de reconnaissance de la crédibilité des savoirs qu'elles produisent. Alors que les chercheur·es qui pratiquent l'ethnographie sont engagé·es dans des formes situées de partage des matériaux avec les pair·es, les autres disciplines et les « communautés sources », le renforcement du contrôle externe sur les conditions dans lesquelles ce partage s'effectue déstabilise les économies de la crédibilité qui structurent ces pratiques. Davantage qu'une réticence au processus d'ouverture, le retrait des ethnographes du mouvement apparaît au terme de notre analyse comme résultant à la fois de l'existence d'écologies alternatives des matériaux empiriques et d'une éthique des marges incorporée dans des normes professionnelles souvent implicites.

The policies of opening research data are based on arguments of transparency, innovation and democratization of knowledge. This article aims to make their implications intelligible for communities working with ethnographic data, confronted with a transformation of the criteria for recognizing the credibility of the knowledge they produce. While researchers who practice ethnography are engaged in situated forms of sharing materials with peers, other disciplines and "source communities", the strengthening of external control over the conditions under which this sharing takes place destabilizes the economies of credibility that structure these practices. More than a reluctance to the process of openness, the withdrawal of ethnographers from the movement appears at the end of our analysis to be the result of both the existence of alternative ecologies of empirical materials and an ethic of the margins embedded in often implicit professional norms.

Las políticas de apertura de los datos de investigación se basan en argumentos de transparencia, innovación y democratización del conocimiento. Este artículo pretende hacer inteligibles sus implicaciones para las comunidades que trabajan con datos etnográficos, que se enfrentan a una transformación de los criterios de reconocimiento de la credibilidad del conocimiento que producen. Mientras que los investigadores que practican la etnografía participan en formas situadas de compartir materiales con pares, otras disciplinas y «comunidades fuente», el refuerzo del control externo sobre las condiciones en las que tiene lugar este intercambio desestabiliza las economías de credibilidad que estructuran estas prácticas. Más que una reticencia al proceso de apertura, la retirada de los etnógrafos del movimiento parece ser, al final de nuestro análisis, el resultado tanto de la existencia de ecologías alternativas de materiales empíricos como de una ética de los márgenes incrustada en normas profesionales a menudo implícitas.

INDEX

Palabras claves : open data, apertura de datos de investigación, humanidades y ciencias sociales, etnografía, estándar profesional, epistemología, ética científica

Keywords : open data, open research data (ORD), human and social sciences, ethnography, professional norm, epistemology, science ethics

Mots-clés : open data, ouverture des données de la recherche, sciences humaines et sociales, ethnographie, norme professionnelle, épistémologie, éthique scientifique

AUTEURS

ALIX LEVAIN

Chargée de recherche en anthropologie au CNRS (UMR 6308 AMURE, Brest).

ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-4220-5683>

Adresse : Université de Bretagne Occidentale – Institut Universitaire Européen de la Mer, UMR 6308 AMURE, Rue Dumont d'Urville, FR-29280 Plouzane (France)

Courriel : [alix.levain\[at\]cnrs.fr](mailto:alix.levain[at]cnrs.fr)

FLORENCE REVELIN

Docteure en anthropologie et chercheuse associée à l'UMR 7206 Eco-anthropologie du Muséum national d'Histoire naturelle.

ORCID : <https://orcid.org/0000-0001-6101-6805>

Adresse : Musée de l'Homme. Muséum national d'Histoire naturelle. UMR 7206 Eco-anthropologie. 17, place du Trocadéro, FR-75016 Paris (France)

Courriel : [florence.revelin\[at\]mnhn.fr](mailto:florence.revelin[at]mnhn.fr)

ANNE-GAËLLE BEURIER

Doctorante en sociologie au sein de l'UMR 7227 CREDA (IHEAL-Sorbonne Nouvelle, Paris 3) et au LPED (Aix-Marseille Université, IRD).

ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-9839-1323>

Adresse : LPED - UMR 151 (3e étage, bat. 5). Aix Marseille Université, place Victor Hugo, CS80249, FR-13331 Marseille Cedex 03 (France)

Courriel : [anne-gaelle.beurier\[at\]sorbonne-nouvelle.fr](mailto:anne-gaelle.beurier[at]sorbonne-nouvelle.fr)

MARIANNE NOËL

Ingénieure de recherche en études sociales des sciences au CNRS (UMR 9003 LISIS).

ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-4965-2224>

Adresse : UMR LISIS, Université Gustave Eiffel, Cité Descartes, 5, boulevard Descartes, Champs-sur-Marne, 77454 MARNE-LA-VALLEE Cedex 02 (France)

Courriel : [marianne.noel\[at\]univ-eiffel.fr](mailto:marianne.noel[at]univ-eiffel.fr)